



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 19
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY**

Séance du lundi 15 décembre 2025 à 19h30

Présidence : Madame Nathalie Fragnière

Préavis municipal n° 13/2025 relatif au prélèvement de l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh sur l'ensemble du territoire communal

Le Conseil communal de St-Barthélemy

- Vu le préavis municipal n° 13/2025
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- De refuser le prélèvement de l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh sur l'ensemble du territoire communal

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2025.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

Nathalie Fragnière

La Secrétaire

Carole Bugnon

